

ASSOCIATION MYCOLOGIQUE BUXÉENNE



BULLETIN D'ADHESION

La cotisation annuelle (1er janvier au 31 décembre) est fixée à 20 Euros par famille. Les cotisations des adhésions recueillies en fin d'exercice, lors des forums ou expositions sont imputables sur l'année civile suivante.

Cette cotisation s'applique à l'ensemble des membres de la famille qui souhaitent participer aux activités de l'A.M.B. (le titulaire, son conjoint et ses enfants ou petits-enfants mineurs ou étudiants).

Une assurance responsabilité civile couvre les personnes désignées ci-après dans le cadre des activités effectuées avec l'A.M.B. C'est pourquoi il est conseillé de remplir soigneusement le présent bulletin.

Pour adhérer, il vous suffit d'imprimer ce bulletin, de le compléter et de l'envoyer à l'adresse du siège social de l'association, affranchi au tarif en vigueur, accompagné d'un chèque de 20 Euros libellé au nom de :

«**Association Mycologique Buxéenne**» ou d'effectuer un virement bancaire (IBAN au bas du formulaire)

DESIGNATION DU TITULAIRE.

NOM Mlle/Mme/M.		Prénom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Tél. fixe		Tél. mobile	
Adresse e.mail			

DESIGNATION DES MEMBRES POUVANT ACCOMPAGNER LE TITULAIRE.

Parenté	Prénom	Nom (si différent du titulaire)
Conjoint(e) (1)		
Enfants ou Petits-enfants (1)		

(1) Rayer les mentions inutiles

IBAN : FR76 1820 6000 7344 6420 7400 117
Code BIC : AGRIFRPP882

Date

Signature :